



Circulaire 7133

du 16/05/2019

Communication des emplois vacants aux commissions zonales d'affectation - Annule et remplace la circulaire n°6543 du 16/02/2018

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6543

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 29/06/2018
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Les pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé sont tenus de communiquer aux Commissions zonales d'affectation, pour le 15 mars au plus tard, la liste des emplois vacants, dans le cadre de l'application de l'article 14 du décret du 30 avril 2009. La liste des présidents et adresses des commissions zonales d'affectations est aussi reprise dans la circulaire
-----------------------	---

Mots-clés	Emplois vacants, commission zonale d'affectation
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Vérificateurs

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale du Personnel de l'enseignement subventionné, Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
CAMES Arnaud	SGSCC, direction de la coordination	02/413 26 29 arnaud.cames@cfwb.be

Cette circulaire est la mise à jour (février 2019) de la circulaire 6543 du 16 février 2018 avec la liste corrigée des présidents des CZA.

Les commissions zonales d'affectation (CZA) ont notamment pour compétence de contrôler le respect de l'application de l'article 14 du décret du 30 avril 2009 *organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.*

Cet article définit les conditions de changement d'affectation des enseignants (sauf les directeurs) qui bénéficient d'une priorité du fait de l'exercice de leur fonction pendant 10 ans au moins dans une implantation bénéficiaire de l'encadrement différencié.

Pour permettre aux CZA d'assumer correctement leur mission de contrôle du respect de l'application de l'article 14 du décret du 30 avril 2009 précité, ces dernières doivent disposer de la liste des emplois vacants au sein des établissements scolaires.

Pour ce faire, le § 3 de l'article 34quater du décret du 1^{er} février 1993 *fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné* a été complété par l'alinéa suivant¹ :

« Les pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé **sont tenus de communiquer aux Commissions zonales d'affectation**, pour le 15 mars au plus tard, **la liste des emplois vacants** arrêtée à la date du 1^{er} février de l'année scolaire en cours.

(...) »

Pour votre parfaite information, les CZA sont composées de représentants du pouvoir organisateur et des organisations syndicales.

- Pour l'enseignement **fondamental** libre **confessionnel** subventionné, les présidents sont :

Zones 1 et 2 : La région de Bruxelles-Capitale et la province du Brabant-Wallon :

Alain DEHAENE

Avenue de l'Église St Julien, 15 à 1160 Bruxelles

Courriel : alain.dehaene@segec.be

Zones 3, 4 et 5 : Arrondissement de Huy-Waremme, Liège et Verviers :

Jean-François DELSARTE

Boulevard d'Avroy, 17 à 4000 Liège

Courriel : jf.delsarte@segec.be

Zones 6 et 7 : Province de Namur et Luxembourg :

Yannick PIELTAIN - Rue de l'Évêché, 5 à 5000 Namur

Courriel : yannic.pieltain@segec.be

Zones 8,9 et 10 : Hainaut occidental, Mons-Centre et Charleroi/ Hainaut-Sud :

François GUILBERT

Chaussée de Binche, 151 à 7000 Mons

Courriel : francois.guilbert@segec.be

¹ Modification portée par l'article 155 du décret du 11 avril 2014 *portant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement*

- Pour l'enseignement **secondaire libre** **confessionnel** subventionné, les présidents sont :

Zone 1 : Bruxelles-Capitale

Danielle LITTRE-VAN HOVE

Lycée La Retraite, rue des Confédérés 70, 1000 Bruxelles

Courriel : danielle.littre@gmail.com

Zone 2 : Brabant wallon

Nouveau président : Patrick DEKELVER

Chaussée de Waterloo, 268, 1640 Rodes-St-Genèse

Courriel : dekolver.patrick@skynet.be

[Les listes d'emplois vacants et les candidatures envoyées à l'ancien président Fernand Gillet ont été/seront transférées au nouveau président].

Zones 3-4-5 : Huy – Waremme – Liège – Verviers

Patrick CARLIER

Collège Ste-Croix – ND, rue de Crehen 1, 4280 Hannut

Courriel : patrick.carlier@collegehannut.be

Zone 6 : Namur

Nouvelle présidente : Françoise BAUFAYS

Etablissement des Sœurs de Notre Dame - Rue du Lombard, 41, 5000 Namur

Courriel : direction@esndlombard.be

[Les listes d'emplois vacants et les candidatures envoyées à l'ancien président Dominique Mauroy ont été/seront transférées à la nouvelle présidente].

Zone 7 : Luxembourg

Jean-Marc PEMMERS

DOA Communauté scolaire St-Benoit, 6720 Habay-la-Neuve

Courriel : jmpemmers@stben.be

Zone 8 : Hainaut occidental

Nouveau président : Axel BONNET

Collège Notre-Dame de Tournai, Rue des Augustins, 30 à 7500 Tournai

Courriel : direction@collegedetournai.be

Zone 9 : Mons – Centre

Nouvelle présidente : Vinciane WUILQUOT

Institut St-Ferdinand, avenue Foch 824, 7012 Jemappes

Courriel : isfdirection@hotmail.com

[Les listes d'emplois vacants et les candidatures envoyées à l'ancienne présidente Cécile Piette ont été/seront transférées à la nouvelle présidente].

Zone 10 : Charleroi – Hainaut-Sud

Etienne MUSTIN

Institut d'enseignement technique Sainte-Marie, rue de l'enseignement 1, 6140 Fontaine-l'Évêque

Courriel : etienne.mustin@belgacom.net

Pour l'enseignement **fondamental** et **secondaire libre** **non confessionnel** subventionné, tout courrier est à adresser à :

Raymond VANDEUREN
c/o FELSI, 180 Avenue Jupiter, 1190 Bruxelles
Mail : secretariat@felsi.eu

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez au contenu de la présente circulaire et pour sa bonne application.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ